



Élagage d'arbres

Par Mi78

Bonjour,

Je viens d'acheter une maison avec terrain au mois d'avril.

Les racines de l'arbre du voisin situé en limite de son terrain sont en train de détruire le mur commun entre les deux propriétés. Je l'ai fait constater le fait et sa réponse était que j'ai acheté la propriété dans cet état. Il a donc refusé de l'abattre, élaguer ou résoudre le problème.

Sachant que dès le jour de notre déménagement ce voisin s'adresse à nous pour se plaindre de tout. Si on fait des travaux il nous rappelle au minute près l'heure à laquelle nous devons arrêter. Le jour du déménagement, car nous avons du faire plusieurs allées et retours pour tout déménager, il nous a abordé en milieu d'après midi pour nous demander si ça allait être tous les jours comme ça. En faite le bruit de l'échappement de ma voiture, que j'utilise très rarement d'ailleurs, le dérangeait. C'est une Mercedes Vito. Aussi, à chaque fois que l'on part et rentrons à la maison, il est toujours là. Je me sens un peu espionnée.

Quel sont mes recours pour faire valoir mes droits ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quels droits voulez vous faire valoir ?

Pour les racines, et cet arbre planté trop près de la limite, il ne s'agit pas d'élagage....

Lisez cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614[/url]

Et pour la tranquillité, vous devriez déjà exprimer clairement à votre voisin qu'il vous dérange par ses interpellations répétitives. Mais vous ne pourrez pas l'empêcher de vous regarder ni de vous parler.

Tentez une médiation ? ou encore proposez une trêve ? C'est toujours mieux qu'un loooooong procès ...